ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prélèvements obligatoires

Question écrite n° 127858

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement, sur les récents propos de M. le Président de la République sur la fiscalité française. À l'occasion d'une émission télévisée, celui-ci a affirmé que « la France est le pays qui a la fiscalité la plus lourde d'Europe ». Pourtant, le rapport 2011 de la Commission européenne sur la fiscalité permet de constater que la France est, en 2011, à la septième place européenne pour son taux de fiscalité rapporté au PIB, loin derrière le Danemark (48,1 %), la Suède (46,9 %), la Belgique (43,5 %), l'Italie (43,1 %), la Finlande (43,1 %) ou l'Autriche (42,7 %). Notre pays a des rentrées fiscales équivalentes à 41,6 % du PIB. Il lui demande donc si le Gouvernement conteste les chiffres de la commission européenne sur la fiscalité et si oui, sur quels calculs se fonde l'analyse de la majorité présidentielle.

Données clés

Auteur : M. Hervé Féron
Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 127858
Rubrique : Politique économique
Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État
Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 février 2012, page 987
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)